



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 105410

Texte de la question

M. Jean Dionis du Séjour attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité de l'extension du crédit d'impôt relatif aux investissements ayant pour but la préservation des ressources en eau. Le projet de loi sur l'eau prévoit certaines dispositions fiscales (crédit d'impôt) en faveur de personnes qui font des investissements en faveur de la préservation de la ressource en eau. Ces mesures incitatives seront une motivation supplémentaire pour tous ceux qui hésitent encore à s'équiper d'installations écologiques. Une mesure fiscale serait encore plus efficace si elle était appuyée par des exemples précis. Dans cette situation le meilleur relais du politique se trouve parmi ceux qui ont déjà fait des investissements en faveur de la préservation des ressources en eau. Il semble donc souhaitable que le crédit d'impôt prévu dans le projet de loi puisse être étendu à tous ceux qui ont réalisé leurs investissements courant 2006. Par conséquent, il lui demande si elle prévoit l'extension de ce crédit d'impôt.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'extension souhaitée du crédit d'impôt aux investissements ayant pour but la préservation des ressources en eau, réalisés en 2006. Les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ne prévoient pas l'extension du bénéfice du crédit d'impôt aux opérations réalisées en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105410

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9970

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2409